

**Arrêté fédéral
approuvant le protocole additionnel n° 3
à la Convention révisée pour la navigation du Rhin**

du 10 octobre 1980

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'article 8 de la constitution;
vu le message du Conseil fédéral du 6 février 1980¹⁾,
arrête:

Article premier

¹ Le protocole additionnel n° 3 à la Convention révisée pour la navigation du Rhin, signé le 17 octobre 1979 à Strasbourg est approuvé.

² Le Conseil fédéral est autorisé à le ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif sur les traités internationaux d'une durée indéterminée et non dénonçables (art. 89, 3^e al., let. a, cst.).

Conseil des Etats, le 10 octobre 1980

Le président: Ulrich
Le secrétaire: Sauvant

Conseil national, le 10 octobre 1980

Le président: Hp. Fischer
Le secrétaire: Zwicker

Date de publication: 21 octobre 1980²⁾

Délai d'opposition: 19 janvier 1981

25915

¹⁾ FF 1980 I 1313

²⁾ FF 1980 III 711

Arrêté fédéral approuvant le protocole additionnel n° 3 à la Convention révisée pour la navigation du Rhin du 10 octobre 1980

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1980
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	42
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	21.10.1980
Date	
Data	
Seite	711-711
Page	
Pagina	
Ref. No	10 102 904

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.